

quoi	Les travaux de voirie de la traversée de Marchienne : pas de permis, le Ministre confirme !
quand	Le 03 juillet 2006
où	Parlement wallon
contacts	Philippe Fontaine : 0475/44.23.86 - Jean-Marc Nerinckx : 0478/33.19.14 - Secrétariat : 064/88.24.23

Marchienne : les travaux de la chaussée de Mons

Philippe Fontaine demande au Ministre de s'expliquer : Il n'y a pas de permis reconnaît celui-ci qui qualifie la situation d'inadmissible ... un peu tard ... qui relèverait selon le Ministre : « du malheureux oublié plutôt que d'une manœuvre intentionnelle »

Le Député wallon, Philippe Fontaine (MR) a demandé au Ministre ce qu'il en était des rumeurs selon lesquelles le chantier de la traversée de Marchienne – Monceau aurait été arrêté parce qu'aucun permis d'urbanisme n'aurait été délivré.

Le Ministre Daerden qui reconnaît que cette situation est inadmissible de la part d'une administration publique a cependant ajouté que les travaux de départ (un simple renouvellement de la couverture) ne nécessitaient pas de permis et que ce n'est qu'après extension de ces travaux de départ qu'il y a eu nécessité d'un permis. ... non demandé de toute façon et qui relèverait selon le Ministre : « du malheureux oublié plutôt que d'une manœuvre intentionnelle »

La demande a été à présent introduite avec les excuses du MET auprès du fonctionnaire délégué de l'urbanisme.



Jean-Marc Nerinckx
Attaché parlementaire
de Philippe Fontaine, Député wallon

Parlement de la Communauté française
Rue Royale, n°72, 1000 Bruxelles
Gsm: 0478/33.19.14
Tél: 02/28.28.684 Fax: 02/28.28.694
jmnerinckx.pcf@belgacom.net
www.philippefontaine.be